

Autres pays—fin

Pays	Traité ou convention	Dispositions
PORTUGAL, Y COMPRIS MADÈRE, PORTO-SANTO ET LES AÇORES.	Loi des traités de commerce du 11 juin 1928, acceptant l'article 21 du traité de commerce entre le Royaume-Uni et le Portugal du 12 août 1914; en vigueur le 1er oct. 1928.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis d'un an.
SALVADOR.....	Echange de notes du 2 nov. 1937; en vigueur le 17 nov. 1937.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an et dans la suite jusqu'à expiration sur avis de quatre mois.
ESPAGNE.....	Loi du traité espagnol du 11 juin 1928 sanctionnant le traité commercial Royaume-Uni-Espagne du 31 oct. 1922 (révisé le 5 avril 1927); en vigueur le 1er août 1928.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis de six mois.
SUÈDE.....	La convention de commerce et de navigation Royaume-Uni-Suède du 18 mars 1826 s'applique au Canada.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis d'un an.
SUISSE.....	Le traité d'amitié, de commerce et d'établissement réciproque Royaume-Uni-Suisse du 6 sept. 1855 s'applique au Canada.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur jusqu'à expiration sur avis d'un an.
ETATS-UNIS.....	Accord commercial signé le 17 nov. 1938; provisoirement en vigueur le 26 nov. 1938; concessions tarifaires en vigueur le 1er janv. 1939; intégralement en vigueur le 17 juin 1939. Accord commercial supplémentaire signé le 13 déc. 1940.	Les dispositions comprennent des taux réduits ou fixes sur les marchandises énumérées, consentis par les deux pays, et l'échange mutuel du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour trois ans à compter du 26 nov. 1938 et ensuite jusqu'à expiration sur avis de six mois. L'accord commercial supplémentaire pourvoit à un contingent sur les renards et les peaux de renard entrant aux Etats-Unis.
URUGUAY.....	Accord commercial signé le 12 août 1936; en vigueur le 15 mai 1940.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour trois ans et ensuite jusqu'à expiration sur avis de six mois.
VENEZUELA.....	Modus vivendi signé le 26 mars 1941; en vigueur le 9 avril 1941.	Echange du traitement de la nation la plus favorisée. En vigueur pour un an sujet à renouvellement ou à expiration sur avis de trois mois; renouvelé annuellement par échanges de notes, sujet à expiration sur avis de trois mois.